http://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/4528260/compteurs-linky-ca-ma-fait-perdre-7000-euros.html

Faits divers - Justice

## Compteurs Linky: "Ça m'a fait perdre 7000 euros"

Vendredi 07/07/2017 à 15H40 Aix-en-Provence

Depuis la pose des boîtiers, des pannes se multiplient chez des commerçants



À la boucherie de Célony, plus de 700 kilos de viande ont dû être jetés à la suite des coupures d'électricité liées à l'installation du compteur Linky. Photos JED

Pour Bruce Choukroun, boucher à Célony, tout allait bien avant ce lundi 3 juillet. "Les agents d'Enedis m'ont posé un compteur Linky pendant mon jour de repos et mardi quand je suis arrivé à la boucherie, il y avait une mauvaise odeur et plus d'électricité. Ici ça sentait la morgue, toute la viande était bonne à jeter". Au total, 700 kilos de marchandise sont partis à la benne. Encore hier, il était sur place dès 2 heures du matin pour finir le nettoyage. Faute d'ampérage suffisant, l'électricité saute lorsqu'il allume ses appareils. Il faudra attendre plus de 24 heures pour qu'Enedis lui augmente la puissance, passant de 6 à 12 kW, ce qui n'est aujourd'hui toujours pas suffisant. "Avant 6 kW ça suffisait et si je dépassais je payais plus mais là ça coupe l'électricité direct", explique le commerçant.

## "Tout disjoncte"

Après deux jours de fermeture contrainte et chômage technique pour ses employés, tout n'est pas pour autant revenu à la normale. "Hier l'électricité a encore sauté quand on a branché la rôtissoire. Donc on ne peut plus vendre de poulet rôti. On se retrouve avec la moitié du stock

habituel. Même ce qui était encore bon a dû être jeté car ça avait pris l'odeur." Cette mésaventure, ça représente 7 000 euros de recettes en moins pour le commerçant. "On m'a passé des commandes que j'ai dû annuler et j'ai jeté de grosses pièces de viandes. Rien que les trois cuisses mises à la benne hier matin coûtaient 650 euros chacune."

## "On a équipé 60 % des particuliers et ça se passe bien"

À quelques mètres de sa boucherie, une autre commerçante est à bout. "Avec Linky, la puissance a diminué. Je vais devoir prendre le boîtier au dessus, ça va me coûter plus cher alors que ça marchait très bien avant", s'énerve Keira Saidi. Il y a onze mois, elle a installé un pressing au bord de la route d'Avignon. Comme son voisin, son compteur a été changé en début de semaine. "Depuis dès que je lance une machine tout disjoncte. La seule solution que j'ai trouvée c'est d'en faire une pendant ma pause déjeuner. J'éteins toutes les lumières, la clim et je lance la machine." Des agents sont déjà passés à deux reprises pour tenter de régler le problème.

D'après Frédéric Béringuier, directeur Enedis des Bouches-du-Rhône il s'agit de "cas particuliers. Les deux seules réclamations connues à Aix. Ici on a équipé 60 % des particuliers et ça se passe bien".

D'après le directeur, ces dysfonctionnements ne seraient pas dus au compteur lui-même mais à sa pose."Les poseurs qui travaillent pour les sous-traitants d'Enedis ne reçoivent pas de formation particulière", affirme Lucien-Alexandre Castronovo, conseiller municipal d'Aix. L'élu, particulièrement opposé à ces compteurs, dénonce un harcèlement téléphonique contraignant les clients à accepter le nouveau compteur. Lui-même a fait une sommation "de ne pas faire", établie par huissier et envoyée un courrier en recommandé pour garder son ancien boîtier. "Je suis sollicité en permanence par des personnes qui ont eu des problèmes. Il y a même un compteur à Aix qui a pris feu. J'ai pu le constater sur place", explique l'élu qui tente depuis mai 2016 de faire interdire ces compteurs à Aix, "comme l'ont fait 400 autres communes". Une délibération sur le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le 20 juillet.

En attendant, Enedis s'engageait, hier soir, à intervenir dès ce matin, chez les deux commerçants de Célony.

- A la différence de l'ancien compteur, le boîtier Linky est entièrement contrôlé à distance et peut ainsi avertir d'une panne sans l'intervention du locataire/propriétaire.
- Les compteurs Linky appartiennent à la commune qui peut décider ou non de les interdire. Et les particuliers peuvent refuser par sommation l'installation des boîtiers.

J.E DESVAGES